

[Texte]

our clerk to have the translation done, especially if the translation area is very busy. But where possible, yes, I agree.

The Chairman: I know it came up at a committee prior to the summer break, and there was quite some public controversy around that. Have other committees discussed this and found some kind of possible approach that could be used?

The Clerk: I have no idea what other committees are doing, but everybody is aware of what happened in the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs. I read in the papers an opinion from the law clerk's office stating that those who appear can make their presentation orally in the language of their choice. I have read that, but it is up to the committee to decide, if they wish to expedite their work, how they wish to proceed. That is all I can say at the moment.

• 1545

Mr. Simmons: Mr. Chairman, in terms of the example you quote, I am a member of the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Operations. Although it was not reported that I made the motion that the witness be asked to step down until the committee could be supplied with a brief in both languages, I am aware of the procedures and the precedents, including the one that says a witness ought to be able to come to the committee and speak in his or her own language.

The situation was a little more specific than that. We had a national organization before us that has letterheads in both official languages and that purports to be able to communicate with people in two languages. I felt the time had come to send them a signal. We did not, as the paper reported, deny them the opportunity to present the brief.

In the preamble to my motion, I said we asked them to step down until such time—a half an hour, a day, or at the pleasure of the witness, but we think it is important—as they have the brief in both official languages. It was taken a bit out of context.

The point stands, I believe, that when you have a witness coming before you who is either a bilingual witness or an institutionally bilingual witness—one whose institution purports to be bilingual—we ought to expect the documentation to be in both languages.

This issue here is slightly different; it is a committee of a bilingual House of Commons. I cannot fathom any situation where the phrase “where possible” would come into play. It seems to me that you place a member of this committee at a great disadvantage, and we have any number of members of the House of Commons who are either unilingual in English or unilingual in French. If I

[Traduction]

notre greffière de faire faire la traduction, en particulier quand les traducteurs sont déjà très occupés. Mais je suis d'accord pour qu'on dise dans la mesure du possible.

Le président: Je sais que cette question s'est posée à un comité avant les vacances de cet été et a soulevé pas mal de controverse publique. Est-ce qu'on en a discuté dans d'autres comités et est-ce qu'on a trouvé des solutions susceptibles d'être adoptées?

La greffière: Je ne sais pas du tout ce qu'on fait dans les autres comités, mais tout le monde sait ce qui s'est passé au Comité permanent de la consommation et des corporations. J'ai lu dans les journaux l'opinion donnée par le Bureau du légiste et conseiller parlementaire selon laquelle les témoins peuvent faire leur exposé verbalement dans la langue de leur choix. C'est l'opinion que j'ai lue, mais c'est aux membres du Comité de décider comment procéder s'ils veulent accélérer leurs travaux. Je ne peux rien dire d'autre pour l'instant.

M. Simmons: Vous nous avez donné un exemple, monsieur le président, et je suis membre du Comité permanent de la consommation et des corporations et du Comité des affaires gouvernementales. Même si on ne l'a pas signalé, c'est moi qui ai présenté la motion portant que les témoins se retirent si le Comité n'a pas en main leurs mémoires dans les deux langues officielles; je connais la procédure et les précédents établis, y compris celui qui précise qu'un témoin devrait pouvoir comparaître devant le Comité et s'exprimer dans la langue de son choix.

C'est un peu plus compliqué que cela. Il y a un organisme national qui a comparu devant nous dont le papier porte une en-tête dans les deux langues officielles et qui est censé communiquer avec les gens dans ces deux langues. Contrairement à ce que les journaux ont signalé, nous ne les avons pas empêchés de présenter leur mémoire, mais je pensais que le moment était venu de leur faire un petit rappel à l'ordre.

Dans le préambule de ma motion, j'ai demandé que les témoins soient priés de se retirer jusqu'à ce qu'on ait reçu leur mémoire dans les deux langues officielles car c'est important, que cela prenne une demi-heure, ou une journée ou tout le temps que voudra le témoin. L'affaire a été citée hors contexte.

Il n'en reste pas moins à mon avis que lorsqu'un témoin comparait devant nous et qu'il s'agit d'un témoin bilingue ou de quelqu'un qui représente une institution bilingue—ou qui prétend l'être—on est en droit de s'attendre à recevoir les documents dans les deux langues.

La question est ici un tantinet différente. Nous sommes un comité bilingue de la Chambre des communes. Je vois mal comment on pourrait accepter quoi que ce soit «dans la mesure du possible». Nous avons un certain nombre de députés à la Chambre des communes qui sont unilingues anglophones ou francophones et cela les désavantagerait au sein de ce Comité. Ce n'est pas honnête de remettre à